

Compte rendu de l'audience FSU académie de Montpellier avec Madame la Rectrice (tenue le 31 août 2021)

Le SNES-FSU académique de Montpellier a été reçu en audience avec les autres syndicats de la FSU, par la Rectrice, la SGA, le SGA adjoint et la DRH ce mardi 31 août.

Lors de cette audience, nous avons pu rappeler les analyses du SNES-FSU sur les **conditions de rentrée déplorables qui sont faites aux personnels enseignants, d'éducation et Psy-EN pour cette rentrée scolaire** qui va se dérouler dans un contexte particulièrement dégradé à cause du manque de moyens pérennes alloués aux établissements dans un contexte de pic pandémique marqué. Nous avons indiqué que pour le SNES-FSU, et plus largement pour la FSU, **l'incitation à la vaccination des personnels doit rester une priorité** pour permettre à tous les élèves et étudiants de pouvoir suivre leurs cours en présentiel. Nous avons rappelé **la position de la FSU quant à l'obligation vaccinale et le pass sanitaire** (cf. la contribution "Passé sanitaire et obligation vaccinale : la CGT, Solidaires, et la FSU saisissent le Conseil constitutionnel pour la défense des droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs http://montpellier.snès.edu/IMG/pdf/20210802_-_cp_conseil_constitutionnel_1_.pdf).

Mme la Rectrice a indiqué que plus de 80% des personnels ont à ce jour un schéma vaccinal complet. La vaccination n'est pas obligatoire sauf pour les médecins scolaires, les personnels administratifs de la médecine scolaire et les Psy-EN. Les élèves et étudiants de plus de 18 ans se font vacciner depuis longtemps et ont des créneaux réservés dans les centres de vaccination. Des barnums de vaccination seront prochainement ouverts dans divers campus de l'académie. Pour les élèves de plus de 12 ans, les chiffres ARS de la semaine dernière font état de 62 % ayant eu leur 1ère dose et 40 % ayant eu le schéma vaccinal complet. En accord avec l'ARS, la Préfecture de Région et les 5 préfectures départementales, le Rectorat va proposer dans les prochains jours trois modalités de vaccination pour les élèves volontaires (avec l'accord d'un des deux parents remis sous pli cacheté auprès de la direction de l'établissement) :

- Quand les établissements scolaires sont à proximité d'un centre de vaccination, les élèves se déplaceront sous la responsabilité du chef d'établissement, donc encadrés par des personnels de vie scolaire, pour s'y faire vacciner. **Nous avons pointé le manque de personnels AED dans tous les établissements**, ce qui rendra très difficile aux équipes de pouvoir assumer cette mission supplémentaire. La Rectrice a indiqué que le Ministère a abondé l'Académie durant l'été de 28 postes d'AED pour cette mission spécifique et a maintenu l'attribution des 68 médiateurs lutte anti-covid allouée durant l'année scolaire précédente. Ces deux catégories de personnels, sous contrat de quatre mois, vont être répartis et déployés dans chacun des départements de l'Académie. **Pour le SNES-FSU, cet effort louable reste cependant très insuffisant.**
- Quand les établissements sont très éloignés d'un centre de vaccination, une équipe mobile de l'ARS s'y déplacera pour assurer la vaccination des élèves. Cette mesure reste, selon Mme la Rectrice, envisagée de manière marginale.
- Dernière possibilité : après convention, les élèves pourront se faire vacciner sur des créneaux réservés auprès d'un médecin, d'une pharmacie ou d'une maison de santé.

Concernant le pass sanitaire, Mme la Rectrice a indiqué qu'il n'est pas mis en place dans l'Education nationale. **Cependant, il s'appliquera dans les lieux qui ne réservent pas des créneaux pour l'accueil des élèves** : cinéma, théâtres, musées... ce qui va particulièrement compliquer selon nous la

possibilité d'ouverture au monde des arts, des sciences, des techniques et de la culture par des sorties scolaires menées selon la volonté des équipes pédagogiques.

Concernant les cas déclarés de covid-19 chez les élèves, la réglementation générale s'applique, à savoir mise à distance et continuité pédagogique durant sept jours. **Nous avons rappelé que pour le SNES-FSU, les personnels n'ont pas à cumuler enseignement en présence d'une partie de la classe et enseignement à distance avec les élèves mis à distance.**

Concernant les moyens estivaux alloués par le Ministère à l'Académie pour tenter de faire face à la situation et aux retards cumulés par les élèves depuis le début de la pandémie, tout **se résume en heures supplémentaires effectives, alors que pour le SNES-FSU seules des heures dans les dotations globales horaires des élèves auraient pu permettre d'organiser structurellement un rattrapage en multipliant les demi-groupes classe.** 42000 heures sont allouées aux lycées pour proposer du travail renforcé. Leur distribution se fera selon des critères sociaux mais surtout selon l'autonomie des établissements et la capacité des chefs d'établissement à mobiliser les équipes dans des projets pédagogiques. En collèges, une enveloppe académique de 98000 heures est allouée par le Ministère pour poursuivre une pratique qui a déjà démontré... toute son inefficacité pédagogique.

Une question reste toujours en suspens : les stages professionnels (BTS, enseignement prof) calés en début d'année ne seront pas réalisables dans certains secteurs professionnels qui nécessitent une obligation vaccinale des stagiaires (Tourisme, accueil, sanitaire...). Le calage du calendrier de ces stages sera retravaillé avec les IEN et IPR.

Les Restaurants pédagogiques dans les lycées sont soumis aux conditions d'accueil actuelles faites dans le domaine de l'hôtellerie-Restaurant.

La situation des **personnels vulnérables placés en ASA** reste la même que celle de l'année scolaire dernière. Une nouvelle circulaire devrait être imminemment produite et intégrera la FAQ ministérielle.

Nous avons enfin abordé **la situation faite aux AESH** qui dans le cadre des PIAL se voient proposer des contrats qui les placent en situation de devoir assumer leur mission sur l'ensemble du collège et des écoles du PIAL. Cette perspective inquiète grandement ces personnels qui ne sont pas toujours en capacité financière de pouvoir assumer des déplacements parfois nombreux et lointains entre ces divers lieux de travail inscrits dans leur contrat. Mme la Rectrice a indiqué que ceci avait été fait pour tenter de faire des contrats à temps plein et nous demande de lui faire remonter toutes les situations concrètes posant problèmes.

Cette audience laisse donc apparaître toutes les difficultés, tant en collèges qu'en lycées, qui vont être les nôtres dès la rentrée. Dans ce contexte, votre rôle va être primordial pour mobiliser les collègues et plus largement tous les personnels pour la journée nationale de grève Education du jeudi 23 septembre 2021 pour défendre nos métiers et revendiquer une hausse des moyens et des salaires.